



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Etaient présents : Michel BLASER, Céline GROS, Michèle BERTHOLINO, Régis LACROIX, Charles MIELLIN, Sonia MORNICO, Franck GANEVAL, Julie REVY, Michel RAGEOT, Delphine BARTHET

Absents excusés : Julien BUFFAUT

Secrétaire de séance : Céline GROS

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de procéder à l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Urbanisme :

Prix de vente du terrain situé en ZA

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, le compte rendu de la réunion du 06 décembre 2022 est approuvé.

VOTE : pour 10 contre 0 abstention 0

INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée des D.I.A reçues récemment à la mairie, pour la maison de Mme CARVILLE située 215, Route de Trélachaume, vendue à Mme GROSPÉLIER domiciliée à PONTARLIER et la maison de M.GAVIGNET située 930, Route du Mont du Cerf, vendue à M.LIGONESCHE et Mme GABET domiciliés à PONT DE POITTE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune n'exerce pas son droit de préemption.

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée M. PERCIOT Président de l'A.C.C.A de MAISOD et M. MICHAUD trésorier. M. PERCIOT et M. MICHAUD, présentent au Conseil municipal, l'association comptant 20 adhérents dont 15 maisouliniens, les 5 autres adhérents sont de parentés avec des habitants de Maisod, ainsi que leur projet de construire une nouvelle cabane de chasse qui pourrait se situer dans la zone artisanale. Projet restant à définir. Ce projet sera réalisé par l'A.C.C.A de Maisod. Il restera à définir l'acquisition du terrain.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE DEVIS

- Extension pour HP/Compaq – Probook 470 G3

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de changer le disque dur de l'ordinateur portable de la mairie et d'augmenter la mémoire vive.

Les propositions commerciales ont été reçues en mairie et analysées.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société XEFI à la somme de 104.00 € ht (124.80 € ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société XEFI à la somme de 104.00 € ht (124.80 € ttc).

- **Contrat Microsoft Office 365 Spécifique**

Monsieur le Maire présente le devis de la société XEFI pour le contrat de licence de Microsoft Office 365 Business Standard en remplacement du serveur de la mairie. Ce devis comprend également une option de sauvegarde pour la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80 € ttc).

Les propositions commerciales ont été reçues en mairie et analysées. Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société XEFI à la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80€ ttc).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir le devis de la société XEFI à la somme mensuelle de 46.50 € ht (55.80€ ttc).

- **ONF du Jura : Travaux 2023**

Monsieur le Maire présente le devis reçu en mairie pour les travaux de maintenance (entretien parcellaire - débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture) sur les parcelles 1 – 2 – 3 p pour un montant de 2 744.00 € ht (3 018.00 € ttc).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'ONF pour les travaux forestiers.

URBANISME

- **Proposition de vente de terrain à la commune.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la famille CRETIN, de céder à la commune la parcelle AD 20 lieu - dit "sur FRENIAI" d'une contenance de 11.30 ares.

Cette parcelle en indivision, le prix proposé à la commune par la famille CRETIN est la valeur de l'ONF en février 2022, estimée pour l'acte de succession de juillet 2022, soit 350 € pour la surface totale de 11.30 ares.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de la famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la famille CRETIN pour la vente de la parcelle AD 20 au profit de la commune.

- **Prix de vente de terrain situé en ZA**



Le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les terrains situés en zone artisanale (ZA), au prix de 10 € ht du mètre carré.

Le maire,

Michel BLASER